

## COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2015 À 18 H 00

L'an deux mille quinze, le vingt deux du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (13) :**

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD PRUVOT Agnès, MAESE Isabelle, MARTIN-COCHER Olivier, SORNET Emilie.

**Absent :** MORVAN Yves.

**Procuration (1) :** de MORVAN Yves à BERARD Claude.

**Intervenant :** M. LEGROS pour VEOLIA.

**Secrétaire de séance :** LAPERROUSE Madeleine. .

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2015.

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **I. PRESENTATION CONVENTION EAU PAR VEOLIA :**

Suite au dernier conseil municipal, les élus souhaitaient des informations complémentaires concernant la convention proposée par VEOLIA pour l'exploitation et en particuliers le renouvellement des compteurs d'eau.

M. LEGROS rappelle la convention signée il y a 9 ans avec la pose des compteurs à tête émettrice (donnés pour une durée de vie optimale de 8 à 10 ans)

On constate plusieurs dysfonctionnement :

- en certains points de la commune des problèmes de réception des ondes donc pas de télé relève des indices possibles, celle-ci étant réalisée par les employés communaux.
- chaque année 30 à 40 compteurs ne répondent plus et doivent être changés
- avec le temps, les compteurs sous-comptent donc un manque à gagner pour la commune.

M. LEGROS propose un renouvellement du parc des compteurs (447 en tout) avec un matériel plus performant avec des durée de vie de 12 à 15 ans) pour un coût de 100 € environ (matériel + pose) par compteur à la charge de la commune soit un investissement de 44 000 €.

Dans un premier temps, les 428 compteurs installés avant 2011 seront changés progressivement suivant la chronologie de leur installation.

Question posée par les élus : pourquoi ne pas changer uniquement les compteurs défectueux ?

Réponse de M. LEGROS : le prix par compteur et notamment la pose serait plus cher et le risque de sous comptage persisterait pour les autres.

M. LEGROS quitte la séance à 19h20.

Isabelle MAESE demande si un autre fournisseur a été consulté.

François COMBET indique que lors du précédent appel d'offre, VEOLIA était largement le groupe le plus intéressant.

## **II. DELIBERATION CONVENTION VEOLIA :**

VOTE pour le renouvellement de la convention VEOLIA et le changement des compteurs : 10 POUR et 4 ABSTENTIONS (BOZON-VIALLE Françoise, Yves MORVAN proc, MARTIN-COCHER Olivier, SORNET Emilie)

Nous demanderons à VEOLIA de fournir un état des lieux avant la prestation.

## **III. RENOUELEMENT CONVENTION OCCUPATION CENTRE EQUESTRE :**

La délibération prise par le conseil en octobre 2014 autorisait l'occupation à titre précaire et doit être renouvelée chaque année.

La convention est passée entre les 3 communes et l'association "Cheval, notre passion"

Le bilan de celle-ci sera présenté lors de l'assemblée générale fin novembre, les membres du conseil sont invités à participer, une visite de la structure leur étant réservée.

L'association est en relation avec le lycée professionnel de St MICHEL pour un projet de pompage de l'eau du Bial pour l'arrosage et limiter le coût du grain et du foin, faire un dallage pour un silo à grain.

Le crottin est récupéré par les 3 communes pour les massifs de fleurs.

VOTE pour renouveler la convention d'occupation : 14 POUR

La plus grande partie des eaux pluviales du toit du centre équestre vont être déviées pour retourner au Glandon pour éviter les débordements constatés lors de gros orages.

## **IV. DELIBERATION POUR LA GESTION DU PERSONNEL :**

### **1. Signature d'une convention.**

Les centres de Gestion doivent assurer de nouvelles missions dans le traitement des comptes individuels de retraite de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). La contribution de la Caisse des Dépôts et Consignation versée aux Centres de Gestion ne couvre pas l'intégralité des frais engendrés. Les communes doivent participer au coup par coup.

VOTE de la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL et autoriser le Maire à signer cette convention : 14 POUR

### **2. Mise à disposition de personnel.**

Suite à des absences pour raisons diverses au sein du secrétariat, nous avons fait appel au Centre de Gestion de CHAMBERY pour renforcer le pool secrétariat. Le Centre de Gestion a mis à disposition de notre commune une personne en intérim jusqu'au 9 novembre.

Une délibération du 29 avril 2013 autorise le Maire à embaucher du personnel contractuel si besoin.

## **V. QUESTIONS DIVERSES :**

- Suite à l'annulation de la R'leva, les élus de JARRIER proposent aux conseillers une soirée conviviale le 20 novembre, dont les modalités restent à définir.
- La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11h45 devant le monument aux Morts et sera suivie de l'apéritif puis du repas à la salle polyvalente.
- Le 26 novembre à 11h30 aura lieu l'inauguration de l'extension de l'Ehpad Bel Fontaine.

- Emilie SORNET signale que l'Association des Parents d'Elèves organisera une vente de sapins de Noël pour aider au financement du séjour en Ardèche des élèves : 34 sapins ont été repérés en forêt avec notre agent ONF.
- Le 2 novembre à 17h30 salle de la cantine : Françoise BOZON-VAILLE propose aux parents une réunion concernant le temps des Activités Péri éducatives. A l'issue de la rencontre les parents pourront régler le montant de la participation (50 € par enfant)
- Abdel BELHADDAD indique qu'il a participé le 5 octobre à une réunion des responsables des commissions sportives du canton et des athlètes afin d'élaborer un projet d itinéraire cycliste d'Aiton à Hermillon.
- Emilie SORNET signale qu'un groupe de travail de la commission 'Eaux et forêt' s'est réuni pour étudier le balisage des sentiers de notre forêt.  
Un autre groupe avec Bernard GROS a réfléchi sur le traitement des déchets verts et l'implantation des futurs containers semi-enterrés.
- Concernant la voirie communale, Claude BERARD rappelle la subvention de 10 000 € accordée par le TADE. Nous engagerons des travaux de réfection au niveau des points noirs de la commune à hauteur de 23 000 €.
- Claude BERARD rendra compte du conseil d'école lors du prochain conseil, il signale que l'Association des Parents d'Elèves a voté un nouveau bureau avec Mme Aurore BOUFFE comme Présidente.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,

P. GIRARD.